

RUE DES TROIS-PAVILLONS, 2,

A PARIS.

(Affranchir.)

3
L'Univers Israélite,

JOURNAL RELIGIEUX, MORAL ET LITTÉRAIRE.

Paris, le 17 octobre 1844.

1

71 Black

Messieurs les Docteurs,

Après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier, j'ai eu occasion de vous écrire par un ami qui partait pour Berlin dans le courant du mois de Mai et que j'avais chargé de vous remettre deux numéros de mon nouveau journal. Votre silence me fait craindre que vous n'ayez pas reçu mon envoi.

J'ai fait usage de la brochure que vous avez bien voulu me faire parvenir dans votre lettre. Quant à votre article sur l'alphabet céleste (extrait de votre correspondance avec un barant français) je n'ai pu l'accueillir, attendu que le travail ne serait pas du tout compris par le public israélite de France. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien me pardonner ma franchise et être convaincu que c'est avec le plus grand regret que j'ai supprimé un travail portant une signature aussi vénérée que la vôtre.

M. Munk m'a souvent promis de m'envoyer une lettre pour la joindre à la mienne; il n'a pas encore tenu parole.

Ne sachant pas si vous avez reçu les numéros de mon journal, je vous les adresse aujourd'hui sous bande par la poste aux lettres. Veuillez, Messieurs, agréer cet envoi comme l'expression de mon

ARC 40 792/69-71.3

2
respect et de mes sentiments les plus dévoués.

Dans votre lettre du 20 février vous avez bien voulu me faire espérer que vous me feriez parvenir quelque travail destiné pour l'univers israélite. J'ose, Monsieur, vous rappeler aujourd'hui cette promesse en vous priant de ne pas me faire attendre longtemps. Suivant votre autorisation, j'ai promis à mes lecteurs votre savante collaboration; je serais ~~très~~ heureux de remplir cet engagement au plus tard dans mon numéro de novembre, époque où il s'agira de renouveler les abonnements. Sans vous prescrire le sujet de votre travail, j'aurais charmé de recevoir un article critique et historique sur le serment dit more judaico. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que notre Cour de Cassation a récemment admis le pourvoi d'un juif alsacien à qui le tribunal de Colmar avait imposé le serment more judaico; mais la Cour n'a pas encore statué sur le fond de la question. Dans cette affaire le Consistoire Central a provoqué de la part des sept grands rabbins de France une Déclaration, protestant que la conscience d'un israélite est liée aussi bien par le serment ordinaire que par le serment exceptionnel et entouré de toutes sortes de cérémonies plus ou moins religieuses. Cette Déclaration (il en avait sept) traite la question ~~à~~ tout à fait superficiellement, en citant Maimonide et quelques exemples de l'Écriture Sainte pour démontrer la validité du serment simple. Mais les rabbins consistoriaux ne sont pas descendus dans l'histoire et l'origine du serment dit more judaico et n'ont pas traité la question sur toutes les faces. Si vous étiez assez bon, Monsieur, de me fournir un travail à ce sujet, je le distribuerais à tous les magistrats de la Cour de Cassation qui auront à prononcer en Dernier ressort.

3

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce n'est pas gratuitement que je sollicite votre bienveillant concours. Si cependant ce sujet ne vous courient pas, veuillez m'envoyer n'importe quel autre article qui pourrait intéresser les israélites français.

En attendant, je vous prie, Monsieur le Docteur, d'après la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement et de ma considération la plus distinguée.

J. Blaschke

Veuillez avoir l'obligeance de présenter mes hommages les plus respectueux à Madame Jung que j'espère avoir le bonheur de voir dans le Courant de l'été prochain.

vingt. 10. Oct.

4

W

12

Monsieur

FRANCO P.P.

PARIS
2
OUI
1862

Le Docteur d. Dung

alle Schönhauser Strasse 31

Berlin

(Prusse)

P.P.

N 10